

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
12/1/1
DOSSIER N°6674**

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 2024

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

OBJET : GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE 2024



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/1/1 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,



Donner acte, à sa Présidente, de la communication des éléments de gestion de la dette, à savoir les emprunts réalisés au titre de l'exercice 2024 :

Organisme prêteur	Montant du prêt	Conditions	Affectation budgétaire
SOCIETE GENERALE	4 000 000 €	- Durée : 20 ans - Taux de référence : Euribor 3 mois (EUR 3M) (variable) - Marge : 0,45 % tant que l'EUR 3M est au dessus de 1,90 %	- Chapitre 16 article 1641 (capital) - Chapitre 66 article 66111 (intérêts)

En 2024, le Département aura emprunté **4 millions d'euros** contre **8 millions d'euros** en 2023 tout en remboursant un peu plus de **10,9 millions d'euros** sur le même exercice.

Ce sera donc un désendettement qui sera constaté sur l'exercice 2024, à hauteur d'environ **6,9 millions d'euros**. L'encours de dette du Département atteindra fin 2024 un montant de **86,3 millions d'euros** contre **100,7 millions d'euros** fin 2020.

C'est la quatrième année consécutive que la Collectivité s'inscrit dans cette tendance vertueuse puisqu'un désendettement avait également été constaté sur l'exercice 2021 à hauteur de **1,8 millions d'euros** et sur l'exercice 2022 à hauteur de **2,7 millions d'euros**.

Par ailleurs, et comme c'est le cas depuis 2022, aucune ligne de trésorerie n'a été ouverte en 2024.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET